



PERFECTIONNEMENT GARDIENS DE BUTS

Quetigny, le 29 Mars 2022

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que votre fils / fille a été retenu(e) pour participer Au perfectionnement gardiens de but à la date suivante :

**Mercredi 27 Avril 2022 au stade de Chevigny.
Rendez-vous 9h30. Fin du rassemblement à 12h.**

Chaque joueur / joueuse devra se présenter avec l'autorisation parentale remplie et signée.

Personne à contacter en cas d'absence :

Alexandre LEBRE

06 23 54 63 26

Chaque joueur devra se munir :

- D'un équipement sportif complet
- De l'autorisation parentale
- D'un ballon T4

Extrait annuaire LBF :

c) Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu par un stage de préparation, de sélection ou d'une rencontre inter-ligues, inter-districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé. Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

e) S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de la suspension.



LISTES GARDIENS DE BUT

1	COULON	ESTEBAN	DFCO	U12
2	TETU BROCHARD	JULES	DAIX	U12
3	LEDUCQ	TIMOTHE	ASPTT	U12
4	CHARPENTIER	VALENTIN	BEAUNE	U12
5	BENTOUATI	ISSHAK	ASFO	U13
6	CAMOES	NOA	BEAUNE	U13
7	CIPRIANO	LOUISE	DFCO	U13 F
8	REYMOND	NOLINE	SEMUR	U13 F
9	ALILI	ELDINA	DFCO	U12 F



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Mr ou Mme

Autorise mon fils (fille) Né le à.....

Demeurant au N° Tél :/...../...../...../...../

Adresse mail :

N° Sécurité Sociale des parents

Licencié(e) au club de N° licence

A participer au perfectionnement gardiens de but du

Par ailleurs,

J'autorise les responsables de ce rassemblement à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable ou à faire donner les soins nécessaires en cas d'urgence.

Je certifie que mon enfant a fait l'objet d'une vaccination antitétanique (dernier rappel datant de moins de 5 ans).

CET IMPRIME EST OBLIGATOIRE POUR PERMETTRE LA PARTICIPATION DE L'ENFANT. IL DOIT ETRE REMIS AU RESPONSABLE DES L'ARRIVEE AU LIEU DE RASSEMBLEMENT.

Fait à , le

Président du club
Signature

Les parents
Signature

LA DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE